



## CHARTRE DE L'AMICALE

En adhérant à l'association de l'Amicale des Anciens de DTG, je m'engage ainsi que la personne m'accompagnant à respecter les règles suivantes :

**Article 1 :** Je me conduis en adulte responsable, je véhicule une image positive de l'Amicale ceci dans le respect de ses valeurs (solidarité, probité, convivialité, ...).

**Article 2 :** Aucune atteinte ne sera portée à l'encontre de l'Amicale et de ses membres par mes actes, mes paroles ou mon attitude. En particulier ne seront tolérés :

- aucun propos injurieux, méprisant ou diffamatoire à l'égard de toute personne morale ou physique,
- aucun comportement discriminatoire qui relèverait du harcèlement à l'égard d'une autre personne, notamment en raison de ses convictions religieuses ou politiques,
- aucun comportement malveillant, ou acte frauduleux susceptible d'être contraire aux lois, statuts et règlements en vigueur.
- aucune diffusion sur les réseaux sociaux d'activités de l'Amicale
- aucune atteinte ne sera portée ni par mes gestes, mes paroles ou mon attitude ni à l'Amicale des Anciens de DTG ni à aucun des prestataires de l'Amicale (CCAS, ANCV, centre de vacances, ...)

**Article 3 :** Si j'ai connaissance d'un problème, de quelque nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement de l'Amicale, je dois immédiatement en informer les membres du Comité.

**Article 4 :** Lors de chaque réunion ou manifestation, les personnes organisatrices ainsi que les lieux d'accueil seront impérativement respectés.

**Article 5 :** Lors de chaque réunion ou manifestation, aucun acte malveillant, frauduleux ou illégal ne sera toléré.

**Article 7 :** Le nom de l'Amicale des Anciens de DTG ne pourra en aucun cas être utilisé à titre personnel et/ou individuel pour mon propre bénéfice ou au bénéfice d'un tiers.

**Article 8 :** Les membres du Bureau exécutif sont responsables de la communication externe (presse, TV, radio, partenaires, ...), par conséquent, tout membre de l'Amicale qui souhaitera s'exprimer officiellement au nom de l'Amicale devra en informer le Comité et ne devra communiquer que sur des informations officiellement validées.

**Par la signature de mon bulletin d'adhésion, je déclare avoir lu et accepté le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose à des sanctions (avertissement, exclusion provisoire, exclusion définitive, ...) définies et notifiées par les membres du Comité.**